



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

Mémoire

Présenté dans le cadre du dépôt du Projet de loi no 86

*Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires
dans le but de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la
présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission
scolaire*

Préparé par la présidence et la direction générale
de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs

Mars 2016

Table des matières

INTRODUCTION	1
DESCRIPTION DU CONTEXTE ET DE L'ENVIRONNEMENT	2
NOTRE MISSION	2
NOTRE VISION ET NOS VALEURS DE DÉVELOPPEMENT	2
NOTRE PHILOSOPHIE DE GESTION	3
NOTRE ENVIRONNEMENT SOCIOÉCONOMIQUE.....	3
LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE	4
<i>La légitimité des élus scolaires</i>	4
<i>La gouvernance</i>	4
<i>Le pouvoir du ministre de fusionner certaines commissions scolaires</i>	5
L'OPTIMISATION DANS LA GESTION.....	5
NOTRE CONTEXTE SCOLAIRE	6
<i>Notre réalité organisationnelle</i>	6
<i>Les principales caractéristiques de notre développement</i>	7
<i>Nos résultats</i>	8
<i>Sorties sans diplôme ni qualification</i>	8
<i>Chez les élèves HDAA</i>	8
LES RÉPONSES DE LA CSFL AUX DIFFÉRENTS DÉFIS DE GESTION ADRESSÉS RÉCEMMENT AUX COMMISSIONS SCOLAIRES	9
LES FINANCES.....	9
LES FRAIS DE GESTION	9
LA GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE.....	10
CONCLUSION	11

Introduction

Dans un premier temps, la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs (CSFL) désire porter à l'attention du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le contexte de sa réalité en termes de gouvernance, de déploiement et de la gestion des services éducatifs sur son territoire.

La CSFL est issue de la fusion de quatre commissions scolaires, effectuée en 1998. Elle tient ses activités sur un territoire entièrement rural. Cette dynamique fait en sorte que la Commission scolaire joue un rôle majeur, non seulement en lien avec sa mission d'éducation, mais aussi à titre d'acteur incontournable du développement socioéconomique des MRC de Témiscouata, des Basques et de la municipalité de Saint-Cyprien.

Située au cœur du Bas-Saint-Laurent, elle compte 3 600 élèves à l'éducation préscolaire, primaire et secondaire ainsi que 500 équivalents temps plein (ETP) en formation générale des adultes, en formation professionnelle et au Service aux entreprises. Tous ces services sont dispensés sur un territoire de 5 200 km² qui comporte 31 municipalités avec lesquelles nous avons signé des ententes scolaires municipales portant sur le partage de locaux, de services et d'autres sujets. Elle compte, au primaire et au secondaire, 75% de ses établissements qui ont un indice de défavorisation de 8, 9 ou 10.

Il est à noter que notre commission scolaire a toujours fait preuve d'une saine gestion tout en ne négligeant pas la dispensation des services éducatifs à sa clientèle comme en font foi les résultats de nos élèves, à tous les niveaux de mesures établies par le Ministère, ainsi que nos résultats financiers.

Description du contexte et de l'environnement

Notre mission

La Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs réalise la mission qui lui est confiée par la Loi sur l'instruction publique. Elle s'exprime d'abord et avant tout sur le plan éducatif. Elle consiste à « offrir les services éducatifs auxquels les personnes jeunes et adultes relevant de notre compétence ont droit en vertu de la loi, et assumer la coresponsabilité de leur réussite éducative ». (Article 207.1 de la L.I.P)

Pour cela, nous devons notamment, sur notre territoire :

- ✕ Promouvoir et valoriser l'éducation publique;
- ✕ Veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification;
- ✕ Entretenir une offre de service éducatif diversifiée et adaptée;
- ✕ Influencer, soutenir et accompagner les établissements dans la réalisation de leur mission, qui est d'instruire, de socialiser et de qualifier;
- ✕ Optimiser les ressources disponibles pour assurer la réussite éducative;
- ✕ Contribuer au développement social, culturel et économique de la région et de la communauté.

Notre vision et nos valeurs de développement

La Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs vise à dispenser les services éducatifs qui répondent le mieux aux besoins et aux capacités des clientèles qu'elle dessert. Elle s'adapte constamment aux exigences et aux enjeux liés aux contextes social, économique, politique, culturel et territorial. Elle a pour objectif d'aider les citoyens à atteindre le plus haut degré de compétence possible.

Pour mener à bien sa mission, elle offre des services intégrés, favorise une organisation pédagogique de proximité (en lien avec la réalité de ses communautés), priorise une approche écosystémique et entretient chez ses intervenants une vision globale du développement de la personne en privilégiant une communication franche et constante.

Elle affirme ainsi que l'ensemble du personnel est au service de la réussite des élèves, d'où l'importance accordée à sa formation et à son accompagnement. De ce fait, nous avons tous une obligation de transparence, de respect, d'implication collective, d'ouverture d'esprit et d'efforts rigoureux au quotidien. Nous croyons, dans l'esprit des valeurs qui ont guidé nos planifications précédentes, que la complicité, la solidarité et la complémentarité des fonctions sont nécessaires à la réalisation de notre mission. Les élus de la Commission scolaire sont à l'origine et les gardiens de cette vision et de ces valeurs.

Notre philosophie de gestion

Au cours des dix dernières années, la base de notre philosophie de gestion a été le développement d'un modèle de gestion décentralisée visant la responsabilisation, l'autonomie et l'imputabilité des acteurs, dans le respect, la transparence et la pratique réflexive dans l'action. D'ailleurs, les sections locales de l'AQCS et de la FQDE n'ont pas manqué de le souligner à leurs associations respectives dans le cadre des consultations menées à l'égard du Projet de loi no 86.

Ce modèle de gestion suscite l'engagement du personnel, le partage des responsabilités – qui s'est matérialisé, entre autres, dans les projets éducatifs des écoles et des centres, les plans de réussite, les conventions de gestion et de réussite éducative, la convention de partenariat, les plans d'action et les rapports annuels des services – ainsi que la recherche de consensus dans la prise de décision en faveur de la réussite de notre clientèle. Cette base reste le cœur de la planification 2013-2018.

Malgré la complexité de l'appareil bureaucratique gouvernemental, nous avons su conserver un modèle de gestion et de communication à dimension humaine. Le plan stratégique 2013-2018 est d'ailleurs marqué par la préoccupation et les efforts déployés, à tous les paliers, afin de simplifier et de réduire l'incidence de cet appareil pour maintenir et enrichir ce qui nous caractérise dans nos forces, notre efficacité et notre culture organisationnelle, tout en privilégiant une gestion éthique et non seulement normative de nos ressources. Chaque pas réalisé en ce sens sert de tremplin au développement continu que préconise la CSFL avec ses établissements et ses partenaires.

Notre environnement socioéconomique

La Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs assume un rôle indéniable de chef de file en matière de développement socioéconomique dans la MRC de Témiscouata, celle des Basques et le secteur de Saint-Cyprien. Elle est le plus important employeur de son territoire, comptant 700 employés et une masse salariale annuelle dépassant les 35 M\$. Elle agit sur le taux de diplomation de la population jeune et adulte du territoire et influence ainsi la responsabilisation sociale et économique du milieu.

Notre territoire vit d'abord des métiers de la forêt, de l'agriculture et, depuis plus récemment, de l'acériculture et de l'implantation d'éoliennes. La crise forestière, qui affecte encore durement le Bas-Saint-Laurent et les deux MRC du territoire de la CSFL, nous interpelle au chapitre de la formation des travailleurs touchés et de l'accompagnement des membres de leurs familles qui fréquentent nos écoles et nos centres. Nous sommes également sollicités afin d'appuyer les entreprises de première, de deuxième et de troisième transformation dans la consolidation ou la relance de leurs activités. Les organisations communautaires et sociales contribuent aussi de manière importante au soutien et à l'amélioration de la qualité de vie dans nos milieux.

Parmi les nouveaux créneaux de développement économique de notre territoire, retenons les efforts consentis pour le développement de l'énergie éolienne et l'ouverture du Parc national du Lac-Témiscouata. Il est important de souligner l'importance accordée au développement récréotouristique qui se traduit, entre autres, par l'avènement de plusieurs festivals et activités pour grand public. La région des Basques se démarque par la vitalité de sa vie culturelle et ses activités écotouristiques. Depuis quelques années, un axe prometteur de développement se manifeste à travers la mise sur pied d'entreprises de développement agroalimentaire et la mise en valeur des produits du terroir.

L'amélioration significative de nos axes routiers devrait contribuer à accélérer le développement et consolidation de ces nouveaux créneaux malgré la faiblesse de notre industrie manufacturière et le vieillissement de la population.

Pour contribuer à freiner la dévitalisation des communautés rurales, la Commission scolaire offre des services de proximité sur un vaste territoire confronté à des pertes démographiques importantes. Ces transferts démographiques négatifs ont eu, ces dernières années, une grande incidence sur la clientèle des écoles et des centres. Cependant, au préscolaire et au primaire, on relève une tendance à la stabilité de la clientèle scolaire.

La Commission scolaire considère important de soutenir le développement de tous les milieux. Elle encourage donc la participation de ses représentants à plusieurs comités décisionnels des MRC, des municipalités et des organismes partenaires.

La démocratie scolaire

La légitimité des élus scolaires

La légitimité des commissaires élus a fait largement la manchette ces dernières années. Qu'en est-il à la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs?

Le conseil des commissaires compte 16 membres : 11 commissaires élus, 4 commissaires-parents et 1 président élu au suffrage universel. Ils proviennent du monde municipal, de l'entreprise privée, des structures représentatives parentales scolaires et 2 sont retraités.

Lors de l'élection de 2014, 5 circonscriptions sur 11 ont vu deux candidats s'opposer. Le taux de participation s'est élevé à 20 %, soit un des meilleurs dans les commissions scolaires francophones.

Si l'on compare avec le taux de participation de la population aux dernières élections municipales, tout en demeurant sur le territoire de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, on constate que 76 % des sièges de conseillers municipaux ont été comblés par acclamation, de même que 70 % des postes de maires. Bien que l'on puisse souhaiter, à l'échelle du Québec, que la population porte un plus grand intérêt envers les enjeux municipaux en participant plus activement à la démocratie municipale, cette dernière n'est nullement remise en question contrairement à celle des commissions scolaires. Il est donc souhaitable, autant pour la démocratie scolaire que municipale, de tenir au Québec des élections simultanées au niveau de ces deux paliers de gouvernement.

Force est de constater que le taux de participation aux élections scolaires est à géométrie variable d'une commission scolaire à l'autre. Ces dernières années, on assiste à une tendance qui est celle de ne retenir que les plus bas taux de participation pour soutenir la thèse de la faiblesse de la démocratie scolaire. Soyons prudents quant à nos perceptions. Le taux provincial à 4 % à l'élection de 2014 ne reflète aucunement la réalité en région. C'est pourquoi il est incontournable pour les commissions scolaires en région dans le but de valoriser la démocratie scolaire que le gouvernement aille de l'avant avec des élections scolaires et municipales simultanées en 2017.

La gouvernance

L'implication de nos élus nous pousse donc à rejeter l'abolition potentielle, comme certains l'invoquent, du conseil des commissaires comme structure de gouvernance des commissions

scolaires. La CSFL a pour responsabilité d'assurer l'équité dans la distribution des ressources de toutes natures parmi les écoles et les centres; les élus sont à même d'assurer cette équité de par leur représentativité.

Dans une perspective plus qualitative et de l'ordre des croyances, pour la direction générale de la Commission scolaire, la présence des élus constitue un tampon; elle assure un équilibre entre la vision des spécialistes de l'éducation dans la prise de décisions, et les besoins des parents et de la population en général. Ces mêmes élus respectent la ligne tracée entre l'administratif et le politique pour ainsi laisser toute la marge de manœuvre nécessaire à la direction générale en cette matière. Les pouvoirs que se donne le ministre dans le projet de loi concernant l'évaluation de la direction générale brisent l'équilibre entre cette dernière et les élus.

Le pouvoir du ministre de fusionner certaines commissions scolaires

En 1998, le regroupement des commissions scolaires, qui a fait passer leur nombre de 154 à 72, faisait l'objet d'un large consensus même si les économies d'échelle anticipées n'ont pas nécessairement été au rendez-vous comme il était prévu.

Depuis 1998, la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs s'est assurée de développer des services éducatifs de proximité sur tout le territoire qu'elle dessert. Lors de sa création, il ne restait que deux programmes actifs en formation professionnelle. Aujourd'hui, plus de 15 programmes sont disponibles, faisant partie de la carte de l'enseignement ou offerts par la voie d'ententes avec d'autres commissions scolaires. Nous avons ainsi agi sur l'amélioration du taux de diplomation auprès d'une clientèle rurale peu mobile qui, autrefois, devait se déplacer vers les grands centres pour s'assurer d'un premier diplôme. Par ces décisions, la CSFL a aussi contribué grandement au développement socioéconomique de son territoire.

Cela nous amène à craindre que de futures mégastructures éloignent les élus et les administrateurs scolaires de la population, en raison d'une nouvelle concentration des services dans les milieux urbains. Il en résulterait un recul en matière de services d'éducation auxquels tous les élèves jeunes et adultes ont droit, peu importe le lieu où ils ont choisi de vivre. Pour illustrer ces propos, soulignons que le MELS (à l'époque) a refusé nos demandes de nouveaux programmes à la carte de l'enseignement professionnel. Ces demandes tenaient compte de la capacité de payer des contribuables, d'autant plus que depuis 2001 nous n'avions pas mis à jour notre carte déjà peu garnie. Cette décision met en péril la hausse du taux de diplomation des garçons dans notre région et favorise l'exode et la dévitalisation de nos milieux. À cet effet, rappelons-nous la décision du MEQ, à la fin des années 1980, de créer des centres d'excellence en formation professionnelle en concentrant l'offre de service dans les milieux urbains et semi-urbains. En retirant la carte des options aux polyvalentes en région, cela a eu pour effet de priver les régions rurales d'infrastructures, de main-d'œuvre spécialisée et d'outils de développement économique. Depuis la création de la CSFL en 1998, il a fallu quinze ans avant de pouvoir proposer à la population des programmes de formation professionnelle dans tous les secteurs de son territoire (Trois-Pistoles, Cabano, Pohénégamook, Dégelis, Squatec).

L'optimisation dans la gestion

Au Bas-Saint-Laurent, des échanges entre les quatre commissions scolaires du territoire ont eu lieu, et continuent de se faire, concernant l'optimisation des pratiques de gestion dans les différents services qu'elles offrent. Ces échanges contribuent à instaurer des pratiques efficaces et efficientes dans les différentes organisations, tout en respectant les cultures de travail locales. Des avancées

ont été réalisées dans le secteur des TIC, des ressources humaines (gestion des invalidités), des ressources matérielles (bilan énergétique), etc.

La Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs entend poursuivre les démarches qui contribueront à améliorer ses processus de gestion, comme le démontre d'ailleurs l'orientation 3 de son dernier *Plan stratégique de développement 2013-2018*. Pour notre part, cette préoccupation est omniprésente, même si nos résultats dans plusieurs sphères inhérentes à la gestion des commissions scolaires sont avantageusement comparables à ceux de l'ensemble du réseau, d'autres organisations publiques et parapubliques, et de municipalités.

Notre contexte scolaire

Notre réalité organisationnelle

Au primaire

La CSFL compte 32 écoles primaires, dont 17 accueillent moins de 50 élèves. Parmi celles-ci, sept écoles reçoivent moins de 20 élèves. Sur le total, 26 bâtiments constituent la dernière école du village. Pour maintenir leur école ouverte, certains conseils d'établissement choisissent d'échanger des clientèles et de former des écoles-cycles.

En 2012-2013, il y a, dans nos écoles primaires, 56 classes à degré simple, 30 classes-cycles, sept classes intercycles et 15 classes à triple degrés. La hausse de ces regroupements est principalement due à la taille des écoles et à la répartition de la clientèle qu'elles reçoivent.

Au secondaire

Il y a quatre écoles secondaires et deux écoles primaires-secondaires, dont une offrant le service d'enseignement au premier cycle du secondaire seulement. Nos écoles secondaires comptent entre 80 et 400 élèves.

Dans nos centres d'éducation des adultes, de formation professionnelle et de formation continue

Notre territoire compte cinq centres d'éducation des adultes, quatre centres de formation professionnelle et de formation continue, et une Maison familiale rurale qui offrent une gamme diversifiée de services pour répondre aux besoins de la clientèle et des entreprises.

Les données disponibles pour la CSFL indiquent que très peu d'élèves de moins de 20 ans sont inscrits à nos programmes de formation professionnelle pour une première fois (ex. : 12 élèves en 2007-2008).

Pourtant, la contribution de la formation professionnelle à notre taux global de diplomation sur sept ans illustre que deux fois plus de jeunes du territoire de la CSFL, comparativement aux 69 commissions scolaires du Québec, obtiennent un diplôme. Cela signifie qu'une proportion plus élevée que la moyenne s'inscrit en formation professionnelle avant 20 ans. Cependant, considérant que la Commission scolaire possède une carte réduite de sept programmes, nos élèves s'inscrivent à des commissions scolaires environnantes présentant une carte plus attrayante. Pour favoriser la rétention des jeunes sur notre territoire, nous avons établi des partenariats concernant la mobilité des options. Mais, là encore, les nouveaux inscrits de moins de 20 ans, même s'ils sont formés sur notre territoire, ne nous sont pas attribués.

Les principales caractéristiques de notre développement

Au préscolaire

Le service offert au préscolaire est diversifié et les enfants sont, en majorité, intégrés en classe régulière. Il arrive que la clientèle préscolaire des 4 et 5 ans soit jumelée pour permettre au service d'être dispensé dans le milieu. En plusieurs circonstances, il y a alternance de lieux ou mise en commun des clientèles de plusieurs villages. Le service au préscolaire 4 ans à demi temps est offert dans certains milieux. Le service « *passé-partout* » est aussi disponible et vise à soutenir davantage les parents dans l'exercice de leurs compétences parentales. La stimulation précoce des élèves du préscolaire est devenue une priorité, soutenue par la mise en place de programmes reconnus et appuyés par la recherche. Nous nous assurons constamment que les transitions entre le préscolaire et le primaire se fassent de manière harmonieuse. Il est important de souligner le travail de concertation entre les organismes du milieu, le réseau scolaire et les projets favorisant une meilleure préparation à l'école pour les enfants de 0-4 ans, encouragés par la Fondation Lucie et André Chagnon.

Au primaire

Instauré il y a plus de dix ans, l'enseignement des programmes par compétences se poursuit, soutenu par la progression des apprentissages. Plusieurs écoles disposent de classes-cycles. Des regroupements avec concentrations en sport, en anglais, en espagnole, en arts ou autres sont en continuel développement. Des projets spéciaux, comme la correspondance électronique entre certaines classes et des milieux éloignés des centres, donnent des résultats intéressants.

Au secondaire

Différents modèles ont été implantés au secondaire. La mise en oeuvre du tutorat représente une tâche majeure, mais les impacts sont concluants. Le développement de l'enseignement par cycles peut prendre la forme de bouclage, c'est-à-dire qu'un enseignant est affecté à un même groupe durant deux années, ou se déployer par des approches différentes, dont l'affectation d'un nombre plus restreint d'intervenants à une même cohorte.

Des parcours de formation ont été créés au cours des dernières années au second cycle, comme les parcours de formation axés sur l'emploi. Dans certains milieux, ils sont organisés en partenariat avec l'éducation des adultes, la formation professionnelle, les entreprises du milieu et la Maison familiale rurale. Les écoles ont développé divers modèles de concertation pédagogique, ce qui enrichit les contextes d'apprentissage et d'enseignement.

La mise en place de plusieurs projets pédagogiques particuliers dans les écoles, dont un programme Sport-études en athlétisme reconnu par le MELS dans le secteur du Transcontinental, bonifie notre offre de services.

Nous avons instauré un suivi personnalisé des élèves susceptibles de décrocher en mobilisant les intervenants concernés. Diverses approches sont aussi instaurées progressivement afin d'améliorer les compétences des élèves en lecture et en écriture. Il convient aussi de mettre en évidence la synergie entre les enseignants-ressources et les orthopédagogues professionnels au bénéfice de la réussite des élèves.

En formation continue et en formation professionnelle

Le nouveau curriculum a été implanté sur une base volontaire en formation générale des adultes dès l'automne 2010.

Nos résultats

Le tableau suivant présente les données les plus récentes sur l'évolution de la qualification et de la diplomation des cohortes de 2004, 2005 et 2006.

Taux de diplomation et de qualification selon la cohorte, la durée des études et le sexe

	Cohorte de 2007					Cohorte de 2008					Cohorte de 2009		
	5 ans	6 ans	7 ans			5 ans	6 ans	7 ans			5 ans		
	T*	T	T	M*	T	T	T	T	M	F	T	M	F
Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs	61,2	72,2	79,9	64,5	74,9	64,6	74,9		57,0	74,3	70,8	59,4	81,4
Région du Bas-Saint-Laurent	62,9	73,5	78,6	66,6	70,0	59,9	70,0		51,1	68,8	63,9	54,8	71,2
Réseau public du Québec	59,5	69,3	73,8	62,9	70,1	60,1	70,1		53,4	67,1	61,7	51,5	65,6

T* : Total M* : Sexe masculin F* : Sexe féminin

Sorties sans diplôme ni qualification

Quant aux sorties sans diplôme ni qualification (décrochage), le taux s'établit à 9,8 % pour l'année 2011-12 comparativement à 14,5 % en 2007-2008 et 18,6 % en 2008-2009.

Chez les élèves HDAA

Au primaire, le taux d'intégration est passé de 91,2 % en 2011-2012 à 91,7 % en 2014-2015. Au secondaire, le taux d'intégration fluctue d'une année à l'autre. Il a progressé de 47,5 % en 2011-2012 à 72,4 % en 2014-2015. Le taux provincial a évolué de 45,4 % à 52,6 % pour la même période de référence. Il est important de préciser que des efforts substantiels ont été consentis sur le plan des ressources, de la formation continue et de l'accompagnement afin de soutenir les élèves dans leur développement et leur cheminement scolaire.

Les réponses de la CSFL aux différents défis de gestion adressés récemment aux commissions scolaires

Les finances

Pour l'année scolaire 2015-2016, la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs a adopté un budget équilibré tout en réalisant un léger surplus de 27 000 \$ en 2014-2015.

Au fil des années, elle a accumulé certains surplus qui, en excluant la valeur des terrains ainsi que la subvention du financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux futurs, ramène les surplus disponibles de la CSFL à 6 841 560 \$. Cependant, certains surplus sont déjà engagés par la Commission scolaire ou relèvent des activités décentralisées des écoles et des centres.

Une saine gestion des fonds publics ainsi que des revenus autonomes, tout en assurant la qualité des services aux élèves, sont responsables de ce résultat. Cependant, la limitation à 10 % de l'appropriation des surplus disponibles à la CSFL constitue une entrave majeure au développement des services aux élèves tout en mettant en péril la possibilité d'investir en partenariat avec les organismes du milieu (CLD, SADC, MRC, municipalités, organismes communautaires, etc.) dans le développement de nos collectivités. D'ailleurs, présidence, commissaires, direction générale et cadres scolaires assurent l'implication de la Commission scolaire au sein de ces organismes. À titre d'exemple, cette saine gestion nous a permis d'investir davantage, comme la plupart des commissions scolaires, dans les services aux élèves HDAA, que ce que le financement du MEES nous génère.

Les frais de gestion

En tenant compte de la méthode de calcul et de la grille d'analyse utilisées par le Vérificateur général du Québec dans son rapport publié en 2010 sur les frais d'administration des commissions scolaires, la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs a pu déterminer que ses frais de gestion s'établissent à 3,1 %.

Après l'analyse et les calculs effectués à l'interne, on remarque que 95 % du nombre total des 560 employés ETC (équivalent temps complet), tous corps d'emplois confondus, sont affectés aux services à l'élève dans les écoles. Donc, seulement 28 employés ETC assurent la gestion de la CSFL (direction générale, gestion des Services éducatifs, des ressources humaines, des ressources financières, des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire). « Même si la structure change, ces tâches devront toujours être assumées. »

Il est donc faux de prétendre que les frais de gestion, en ce qui concerne la CSFL, nuisent à la dispensation des services aux élèves. À titre d'exemple, malgré la dispersion des bâtiments sur tout le territoire, nous avons fait le choix d'affecter les professionnels dans les écoles pour des interventions relatives à leurs spécialités afin qu'ils soient le plus près possible des besoins manifestés au quotidien par les élèves et leurs parents.

La gestion de la taxe scolaire

À la suite des exigences du projet de loi 25 sur le recentrage du programme de péréquation scolaire pour les années 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016, voici comment la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs a appliqué le tout.

D'abord, les objectifs poursuivis par ce projet de loi étaient de rétablir l'équité fiscale entre les municipalités du territoire d'une même commission scolaire ainsi qu'entre les commissions scolaires, et de valoriser le rôle des commissions scolaires par le fait qu'elles disposeront désormais un pouvoir décisionnel quant à l'utilisation du plein montant de la subvention de péréquation.

À la CSFL, nous avons déterminé, après que le conseil des commissaires ait étudié différents scénarios, un taux d'imposition uniforme à 0,2906 \$ pour les municipalités présentes sur son territoire. Selon les commissaires, cette orientation fait preuve d'équité envers l'ensemble des contribuables et corrige les iniquités générées par l'imposition d'un taux variable. Nous avons donc respecté l'ensemble des alinéas de l'article 723.5 du projet de loi 25 en initiant un rigoureux processus de réflexion auprès des membres du conseil des commissaires pour en arriver à une décision consensuelle, comme en témoignent les.

En tenant compte des décisions prises par le conseil des commissaires, il est important de préciser que les échéanciers de perception des taxes auprès des contribuables n'ont pas varié à la baisse et ont même été améliorés. Il est donc permis de croire que les contribuables du territoire de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs ont bien reçu les orientations prises par le conseil des commissaires en matière de gestion de la taxe scolaire, respectant leur capacité à rencontrer leurs obligations en injectant, notamment, près de 300 000 \$ du surplus accumulé disponible.

À notre avis, seuls des élus scolaires sont légitimés pour prendre ces types de décisions.

Conclusion

Voici présenté, de façon sommaire, le portrait de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs dans l'accomplissement de sa mission en lien avec les enjeux actuels concernant la gestion des commissions scolaires au Québec, ce pour quoi la présence d'élus a fait ses preuves.

Nous voulions ici vous sensibiliser à la situation que vit la CSFL, à travers quelques-unes de ses préoccupations concernant l'avenir du réseau et les impacts négatifs possibles du projet de loi no 86 sur la qualité des services éducatifs offerts aux élèves jeunes et adultes de nos régions. Comme vous l'avez constaté, nous sommes également soucieux du maintien de la présence et de l'implication des commissaires scolaires dans le développement des milieux ruraux, ce que la venue de conseillers scolaires nommés, tel que le prévoit le projet de loi actuel, ne servirait en rien le réseau en matière d'équité, de saine gestion et d'imputabilité nécessaire à la réussite de tous les élèves de notre Commission scolaire. Il est également important de considérer que la présence des élus scolaires à la tête des commissions scolaires constitue un pouvoir décisionnel local, donc de proximité qui a fait ses preuves chez nous. La concentration des pouvoirs entre les mains du ministre dans les domaines apparaissant dans le projet de loi ne ferait qu'éloigner les décisions des écoles de nos régions.

En terminant, nous disons oui à la constante recherche d'amélioration des pratiques de gestion et de gouvernance des commissions scolaires, mais de grâce ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain au profit de futilités sans en avoir évalué les conséquences négatives à court, à moyen et à long terme sur nos élèves et nos collectivités. Donnons plus de pouvoirs aux parents à l'intérieur de la structure de gouvernance actuelle; ce qui est simple à réaliser. Assurons-nous de décentraliser le maximum de ressources dans les écoles; ce qui est une pratique depuis plusieurs années chez nous. Et laissons les élus scolaires faire leur travail en lien avec les responsabilités qui leur sont dévolues en implantant au Québec des élections scolaires-municipales.

Nous vous remercions d'avoir pris nos propos en considération en consacrant du temps à la lecture de ce document.